



Les Communes  
du  
Val d'Anniviers



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

# Commission construction et cadastre ⑧

Procès-verbal de la séance du 19.03.07 à 18h au bureau communal de Vissoie

**Présents :** Jean-Albert Melly, Ayer  
Nadine Zufferey, Chandolin  
Jean-Pierre Salamin, Grimontz  
Martine Antonier, Secrétaire  
Franziska Andenmatten Zufferey, St-Jean  
Olivier Zufferey, St-Luc  
Olivier Florey, Vissoie

## 1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoisie	Jacques Vouardoux

## 2. Accueil et composition de la commission

Jean-Albert Melly salue et remercie les membres de la commission d'avoir répondu présent. Il s'excuse d'avoir fixé la séance un jour férié mais tout le monde était disposé à y participer ce jour-là. Les six membres présents forment donc la commission de construction et cadastre, de base.

## 3. Définition des buts à atteindre

Les points à traiter sont mentionnés sur le document « commissions de préparation de la commune d'Anniviers ». Il s'agit du règlement de construction, de l'organisation de la commission de construction, de la commission de taxation, de la police des constructions, de l'administration des constructions et du cadastre.

#### **4. Règlement des constructions**

Le règlement est propre à chaque commune mais est plus ou moins similaire. Il faut les réunir pour n'en faire plus qu'un.

Il est proposé de contacter – en temps voulu – les professionnels (architectes) afin de faciliter la phase d'homologation du nouveau règlement. Il paraît nécessaire de les écouter afin d'avoir une même interprétation du texte. Il faut profiter du nouveau règlement pour le simplifier.

Il serait judicieux de demander à une personne extérieure neutre de donner également son avis. Cette même personne devrait traiter de l'aménagement du territoire.

Les problèmes de densité, de plans de zone, sont étudiés par la commission ⑦. Il paraît logique que tout ne va pas pouvoir être chamboulé et que seuls des détails pourront être changés. Dans tous les cas, il faudra préparer une version à laquelle le futur conseil pourra apporter des modifications.

**Pour la prochaine séance, chacun parcourt les règlements de construction qui leur seront envoyés par les communes.**

#### **5. Surfaces minimales**

Il est proposé de ne plus exiger de surfaces de terrain minimum car les distances au feu et à la limite règlent l'espace entre bâtiment. Cela permet une meilleure utilisation du sol. A noter que cette mesure n'est plus appliquée à Grimentz depuis longtemps.

#### **6. Esthétisme**

Pour certains membres de la commission, le règlement est affaire d'interprétation. De plus en plus de projets qui sortent de l'ordinaire sont présentés et respectent le règlement.

Hormis l'article qui dit qu'une construction doit s'intégrer au style bâti environnant, il n'y a pas grand-chose à faire si la construction respecte les gabarits. Dans tous les cas, les vieux villages sont protégés par le patrimoine et l'inventaire y relatif doit faire partie du règlement des constructions ainsi que le RCCZ.

Les plans de quartier peuvent régler plus en détails l'esthétisme. Il faut donc proposer des PQ, PAD ou PAS plus souvent dans le but d'harmoniser des zones « disparates » ex : plan de quartier du Torrent à Grimentz.

#### **7. Future commission de construction**

Il est proposé qu'une personne soit engagée à 100 % pour traiter les dossiers mis à l'enquête, pour assurer la police des constructions et suivre les dossiers. Cette personne ferait appel à une commission de construction pour les dossiers plus pointus. La nouvelle commune exigera des dossiers en ordre et complets, ce qui ne se fait pas systématiquement aujourd'hui.

#### **8. Renforcement éventuel de la commission**

Rencontrer les architectes locaux lors d'une prochaine séance.

#### **9. Division éventuelle des tâches en sous-commissions**

Pas nécessaire pour le moment.

## **10. Empêchement de transformer un hôtel en appartements, moyens à disposition**

A traiter par la commission. Si un hôtel bénéficie d'indice supplémentaire, il peut être obligé d'exploiter pour une durée déterminée. Voir au niveau juridique en cas de faillite.

## **11. Cadastre**

Les cadastres actuels devront fonctionner encore après 2009. Le travail de mise en commun des données est très important (n° parcelles identiques sur plusieurs communes) et les SAU et mensurations ne sont pas faites sur toutes les communes.

Ensuite, il semble logique qu'un bureau centralisé voie le jour et y intègre un géomètre. Ce qui permettra d'offrir des postes intéressants en Anniviers sans toutefois tirer un trait sur le travail à temps partiel, important pour une bonne politique familiale.

Le cadastre souterrain devra être mis sur plan.

Les taxes devront être harmonisées (m3). Il est important de procéder à des pointages de calcul de m3 dans les communes car il semblerait que toutes n'appliquent pas les normes SIA comme il le faudrait. Ayer a trouvé 25 % de m3 en plus par ce procédé.

Les taxes cadastrales, en cas de rénovation « cachée », ne sont pas adaptées. Il faudrait pouvoir rendre obligatoire l'annonce de rénovation.

Taxes eau-égout-ordures : prévoir deux facteurs différentes (m3, consommation, prix forfaitaire, coefficient occupation, taxes cadastrales...) pour éviter de devoir poser des compteurs partout.

Pour le PV : Martine Antonier